

Ma question concerne la procédure OCABR, mais ne figure pas dans les FAQ. Je souhaiterais donc contacter l'EDQM.

 Vous êtes ici:

[EDQM FAQs / FAQ de l'EDQM en français / CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS \(LABORATOIRE OFFICIEL DE CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS, « OMCL »\) / Libération officielle des lots par les autorités de contrôle \(OCABR\) – pour les vaccins pour usage humain et les médicaments dérivés du sang et du plasma humains / Ma question concerne la procédure OCABR, mais ne figure pas dans les FAQ. Je souhaiterais donc contacter l'EDQM.](#)

Réponse:

Vous pouvez nous contacter via le [HelpDesk de l'EDQM](#). Pour en savoir plus sur l'utilisation du HelpDesk, consultez le [manuel de l'utilisateur du HelpDesk](#).